

## AVIS N° 231-2024 / DCBR / DG

### TPBF 6,50 % 2021-2031

#### Paiement des intérêts semestriels et remboursement partiel du capital

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso procédera, le 06 janvier 2025, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,50 % 2021-2031 » pour un montant global net d'impôt de 15 004 687 500 (quinze milliards quatre millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : la SGI SBIF 01 BP 5394 Ouagadougou 01-Burkina Faso ; Tél : +226 25 33 04 91 ; Email : [sbif@fasonet.bf](mailto:sbif@fasonet.bf) .

Fait à Abidjan, le 17 décembre 2024

Pour le Directeur Général  
du Dépositaire Central/Banque de Règlement

et par Délégation  
Le Directeur des Opérations

Mohamed SISSOKO

